Le Pôle continue sa croissance

Février 2010 ■ n° 42

pôles d'actu.

actualités et opinions des entreprises des Pôles d'Aix-en-Provence

- Mobipôle
- Club Entreprises
- Culture écocitoyenne en Pays d'Aix
- Saga - PLD Automobiles
- Rubriques
  - Chiffres,
  - Droit,
  - Communication.

www.entreprises-aix.com

Béatrice Somville

Le Pôle continue sa croissance

Le manque de foncier qui gêne les entreprises dans leur développement devrait trouver une solution momentanée avec l'ouverture planifiée de Lanfant et du plan d'Aillane qui dégagera plusieurs hectares.

Le point sur la situation.

Le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence entend bien poursuivre son développement. C'est « la bonne nouvelle ». Le pôle n'est donc pas, comme certains ont pu un temps le craindre, arrivé à un aboutissement en termes de développement. Confirmation en a été donnée par la présidente de la CPA. « Lors de notre dernier Conseil d'administration, Maryse Joissains, a confirmé sa volonté de donner aux entreprises les moyens de continuer à se développer sur le pôle et plusieurs possibilités d'extension ont d'ores et déjà été envisagées en commençant par une extension Sud qui viendra équilibrer l'extension nord du Plan d'Aillane » indique, confiant, Jean-Marie Gorse. Le président de l'Association des Entreprises se réjouit de cette décision à un moment où les liens entre entreprises et collectivités se distendent pour cause de disparition de la taxe professionnelle.

Nous voilà donc rassurés en ce qui concerne l'avenir, mais au quotidien, dans les entreprises contraintes de trouver des solutions d'attente, on s'impatiente. Forcément.

Du côté des entreprises, on s'inquiète.

« Je me suis porté candidat, il y a deux ans. J'ai postulé, il y a 3 ans. J'attends depuis 4 ans, et il y en aurait encore pour 2 ou 3 ans… ». Pour de nombreux chefs d'entreprise, aujourd'hui à l'étroit dans leurs murs, gagner de l'espace est stratégique. « Nous occupons actuellement 3 000 m^2 et il nous en faudrait 6 à 8 000 pour mener à bien nos projets, mon objectif étant de doubler le CA (50 M€ en 2009) de l'entreprise et les emplois qui vont avec » indique Philippe Jacquelinet, PDG de Captain Tortue.
« J'ai déjà embauché 4 personnes depuis le début de l'année, dois-je freiner ce mouvement par manque de décision des politiques ? » interroge le PDG qui souhaite rester sur le pôle, d'autant qu'il habite Aix. « Tant que les politiques ne développeront pas la zone, j'aurai du mal à faire croître mon affaire… Je ne peux pas leur laisser cette responsabilité ! Je suis à l'affût des bâtiments qui se vendent sur le Pôle, mais je ne peux pas attendre éternellement en louant des racks ici et là. À un moment j'arriverai à un blocage. Il y a peut-être des terrains ailleurs, dois-je partir, ou non?
Je me pose la question ». Et cette question, il n'est pas le seul à se la poser. Certains y ont même déjà répondu par l'affirmative. « Plusieurs entreprises de service sont déjà parties…» constate Vincent Talamandier, de chez Office Café.
« Nous avons nous-mêmes failli partir ».
Le problème se posant également pour les TPE et les artisans soucieux d'acquérir leur local. « Il nous faudrait au moins 500 m^2 pour avoir un showroom et recevoir nos clients dans de bonnes conditions et près du double pour réunir nos différentes unités, actuellement dispersées sur Aix et Avignon. Notre activité est en croissance (+ 12 % en 2009) et c'est une nécessité pour nous de disposer de locaux plus vastes. Nous vivons la situation comme un véritable frein à notre développement. Il y a un manque d'informations pour les petites structures qui voudraient acheter et qui arrivent souvent lorsque le « gâteau » est déjà partagé. Dans le neuf, on ne nous propose rien et dans l'ancien, c'est compliqué » conclut Vincent Talamandier.
Présent sur le Pôle depuis '92, au sein d'un bâtiment de 2 300 m^2 qui existait déjà, DEB, entreprise de distribution de boissons, s'est inscrite sur la liste des demandeurs pour acquérir un terrain de 8 à 10 000 m2. En recherche depuis 4 ans, l'entreprise, en attente comme beaucoup de l'ouverture de la zone de Lanfant, a pallié le manque d'espace en acquérant fin 2008 un terrain sur Manosque. Cette acquisition lui a permis de libérer un peu de place en dégageant du stock.
« Nous ne voudrions pas avoir à nous délocaliser et à repartir vers Marseille pour nous installer en zone franche, ce qui pourrait nous amener à nous séparer des personnes qui ne voudraient pas nous suivre » commente Maurice Richaud, pdg de l'entreprise qui emploie 36 personnes sur Aix et 22 à Manosque.

Également dans l'attente de 5 000 m^2 supplémentaires depuis bientôt 3 ans : SATR, entreprise de BTP qui occupe depuis 1994, 1 500 m^2 rue Louis Armand.

« Au début, on louait des terrains à proximité, mais ils ont été construits et nous avons perdu de la surface pour stocker matériaux et camions » explique Claude Graziano. « On s'est organisé dans la perspective du développement de Lanfant, on a formulé très tôt notre demande à la fois auprès de l'Association des Entreprises et de la CPA. On espère que les candidatures seront prises en compte en fonction de leur ordre d'arrivée ».

Si certains ont pu trouver des solutions d'attente, d'autres ont, pour cause de conjoncture, mis leur recherche un peu en stand-by sans pour autant renoncer. C'est le cas de MF Power Compétition, actuellement implantée quartier artisanal, sur 100 m^2 seulement, alors qu'il lui en faudrait au moins 5 fois plus pour pouvoir développer son activité de préparation de véhicules de compétition. Marc Fanciullo, qui dirige également Centrotech, est présent sur le pôle depuis 1986 et souhaite y rester. D'autres encore ont trouvé une solution comme le Garage Sud Auto Renault qui, en attente depuis 2004, a finalement pu acquérir le terrain et le local qu'il louait sur le pôle et peut désormais investir tranquillement dans les aménagements nécessaires au développement de ce qui constitue la base technique de sa concession des Trois Sautets. « Pour nous, c'est un peu particulier » explique Patrick Escudier. « Dans l'automobile nous avons un secteur géographique attribué. Il nous était donc très difficile de quitter le périmètre du Pôle, de plus nous voulions rester près du coeur de

> « Nous ne voudrions pas avoir à nous délocaliser et à repartir vers Marseille pour nous installer en zone franche, ce qui pourrait nous amener à nous séparer des personnes qui ne voudraient pas nous suivre »

>>>

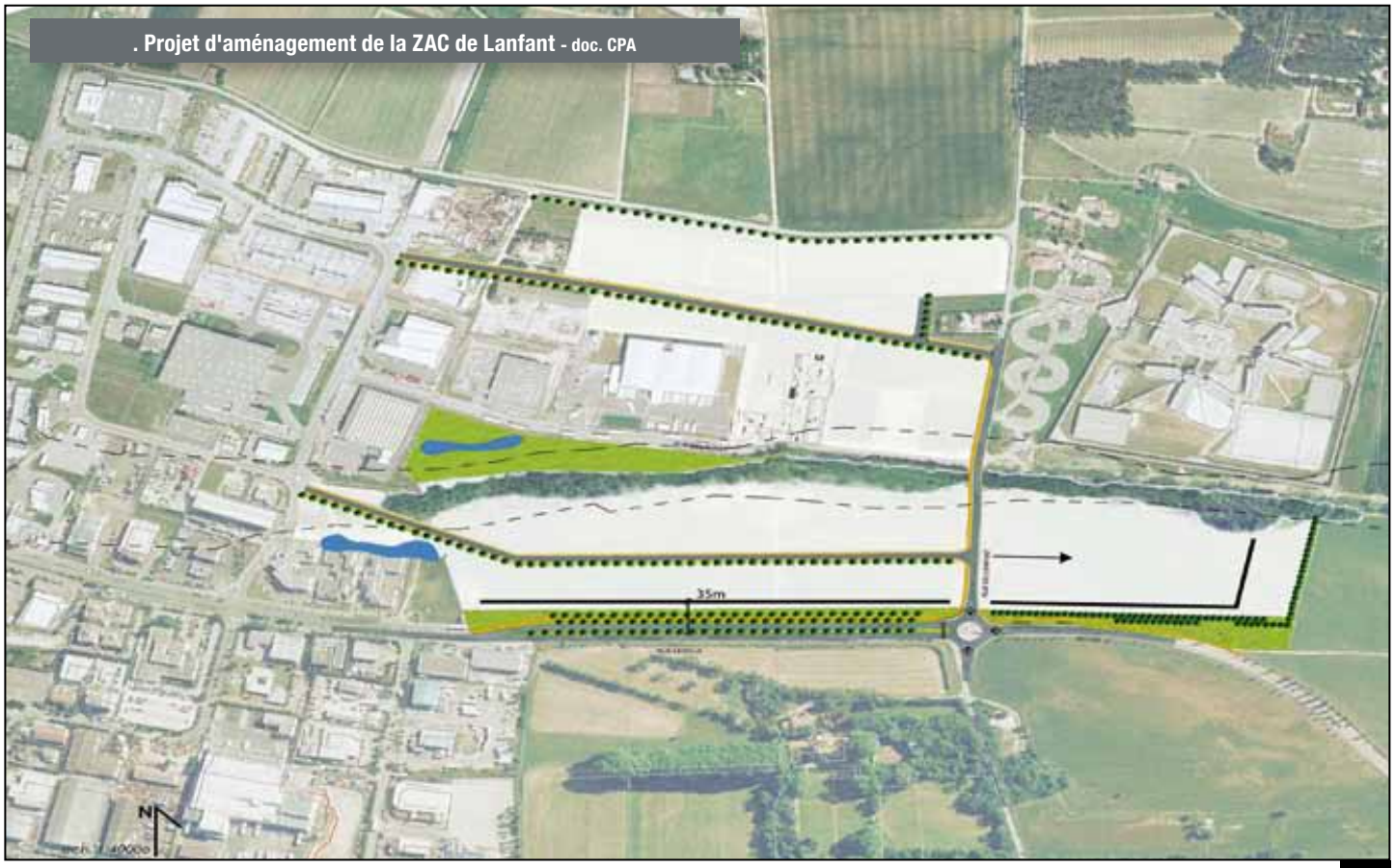

. Projet d'aménagement de la ZAC de Lanfant - doc. CPA

Le Pôle continue sa croissance

suite

notre activité. Nous sommes donc très satisfaits de cette issue. A terme, notre développement passe par l'amélioration de cette unité » explique le dirigeant, qui mise beaucoup sur le SAV pour contrebalancer les baisses de volume des ventes.

D'autres, enfin, ont renoncé à leur projet d'extension au profit d'une autre forme de développement. C'est le cas de Circe Ingénierie. Créée il y a 6 ans, l'entreprise qui a son siège sur le pôle, y dispose de trois locaux. Implantée à Toulouse, Paris, Brest, Cherbourg et Bagnols sur Ceze, Circe Ingénierie s'était, elle aussi, mise à la recherche d'un terrain, il y a deux ans. « Ce n'est plus d'actualité », explique Philippe Caumes, dirigeant de la société, « nous avons réorienté notre déploiement sur un autre axe et nous préférons investir dans d'autres domaines, d'autant que les prix des terrains à la vente sont exorbitants ». En croissance depuis sa création, l'entreprise, spécialisée dans le conseil aux grandes entreprises industrielles, dans le domaine du management de projet de la maîtrise des risques dans le secteur des hautes technologies, s'est donnée pour objectif de faire grimper son effectif à 500 personnes d'ici à 2015 !

Du côté des collectivités, on rassure.

Tout le monde, on l'a compris, est en attente de l'ouverture de la ZAC de Lanfant, mais avec 21 ha de terrains cessibles sur la trentaine que compte la zone, on sait déjà que toutes les demandes ne pourront être satisfaites. Depuis 2003, près de 60 candidatures ont été déposées. Si toutes étaient maintenues, la zone serait déjà pleine. Reste que, entre le projet et sa concrétisation, le delta est souvent important. On estime qu'un projet sur quatre se concrétise vraiment, mais ce taux est sensiblement plus élevé sur le pôle car il s'agit d'extension. Première réassurance, les entreprises déjà implantées sur le pôle seront les premières servies. « C'est notre priorité de trouver des terrains pour ceux qui sont déjà là », affirme Lionel Minassian, directeur de PAD, en charge de l'implantation et du développement endogène et exogène, « même si on est obligé, comme chaque année, de refuser par manque de foncier un certain nombre de candidats arrivant de l'extérieur. En 2008, on a ainsi du dire non à plusieurs entreprises… ».
En ce qui concerne la zone de Lanfant, Sabine Pras, chef du service opération d'aménagement à la Communauté du Pays d'Aix, apporte des précisions : « C'est La Société Pays d'Aix Territoires, Société Publique Locale d'Aménagement créée en 2009, qui va réaliser l'opération. Une fois les terrains d'assiette de la ZAC suffisamment maîtrisés, la SPLA devra mettre en œuvre l'opération et réaliser le programme des équipements publics qui sera présenté pour décision au prochain Conseil Communautaire du 25 février. Il est difficile de donner un planning précis pour la totalité de la ZAC car nous ne disposons pas encore de tous les terrains. Néanmoins 18 000 m² de SHON devraient être autorisés en 2010 dans le cadre d'une opération privée et offrir notamment des bureaux et des locaux d'activités. Les entreprises qui se sont manifestées seront ensuite relancées par l'aménageur. La zone qui accueillera du tertiaire en façade sera dédiée, à l'arrière, à l'industrie et à la logistique. Environ 176 000 m² de terrain pourront ainsi être cédés aux entreprises.
La CPA planche par ailleurs sur Plan d'Aillane, un site prioritairement destiné à accueillir le pôle d'échanges et travaille sur un schéma économique global à long terme qui intègre pôle d'échanges et activités économiques. Pour pouvoir réaliser un vrai projet, il faudra attendre le PLU de la Ville puisque la moitié de ce site est actuellement classée en zone agricole mais il serait possible de dégager une petite zone de 6 hectares.
Des solutions à court terme sont recherchées qui n'obèrent pas l'avenir. C'est en tout cas un dossier sur lequel la CPA et la Ville travailleront en 2010, sous réserve bien sûr de l'accord d'urbanisation de la zone par les services de l'État et les gestionnaires des équipements. »

> Environ 176 000 m² de terrain pourront ainsi être cédés aux entreprises.

La patience reste quand même à l'ordre du jour. « Ce qui va être libéré sur Lanfant, c'est bien. Mais ramené à l'échelle des 800 ha du pôle qui enregistre toujours 3 % par an en termes de développement économique, c'est peu… Et cela n'arrivera pas à compenser le fait que depuis 5 ans il n'y ait pas eu de nouveaux terrains sur le pôle », regrette Jean-Marie Gorse.

• Béatrice Somville

Culture écocitoyenne en Pays d'Aix

Vous l'avez peut-être déjà eu entre les mains ? Le premier numéro d'Human & Terre, édition aixoise du bimestriel écocitoyen gratuit lancé en 2004 à Toulouse avec le soutien de Sœur Emmanuelle, est paru le 20 janvier en Pays d'Aix.

Ce nouveau media s'inscrit dans la continuité de la ligne rédactionnelle définie par son fondateur Laurent Espinoza. Respecter la Terre, respecter les autres, prendre soin de soi... tout est là. Human & terre a pour vocation d'apporter de l'information constructive, optimiste et réelle sur les thématiques écologiques, environnementales, d'écohabitat, de commerce équitable, d'économie solidaire, de prévention santé et de culture. Ces thématiques sont développées non sans une touche d'humour sur 32 pages en partie nationales et en partie spécifiques au Pays d'Aix. La rédaction en chef est assurée par Emmanuelle Klein. Le journal accueillera également 30 % de publicité, celle-ci constituant son unique source de revenus. Thierry Garcin est confiant : *sur le premier numéro nous avons dépassé notre objectif en termes de publicité et nous comptons déjà quelques partenaires à l'année* annonce le directeur de communication d'Human & Terre Aix. L'équipe aixoise qui entend bien imprimer sa propre marque au support, a la pèche et les projets foisonnent… En commençant par la sortie rapide d'une édition marseillaise du journal et l'organisation d'un salon qui devrait se dérouler sur deux jours en septembre prochain. Ce salon accueillera des exposants liés aux secteurs de l'écologie, de l'humanitaire et des médecins alternatives.

En attendant, l'heure est à la préparation d'une soirée conférence programmée pour le 5 mars. Cette soirée qui vient en soutien au lancement du journal sur le Pays d'Aix aura pour fil rouge *pensées globales actions locales*. Elle se déroulera au palais des Congrès d'Aix-en-Provence et accueillera à la fois des personnalités comme Pierre Rabhi, Henri de Pazzis (Pronatura) qui interviendra sur le thème écologie et entreprise et Maurice Audier (CEREPRIM). Des acteurs locaux comme le Docteur Mouysset, cancérologue créateur de Ressources, Sandrine Catoire, Max Tortel, Michel Valentin (Les Amanins) et Alain Aubry (les Colibris) mettront en avant les actions écocitoyennes locales. Les Colibris, ASMAE, WWF, Les restos du cœur et l'association Ressource sont les partenaires associatifs du journal.

Human & terre est diffusé dans 150 points de vente répartis sur les 34 communes de la Communauté du Pays d'Aix. Vous le trouverez notamment dans les Offices du Tourisme d'Aix-en-Provence, au CE d'Eurocopter, dans les hôpitaux, les magasins spécialisés, les zones d'influences importantes, la grande distribution... ainsi que sur le Pôle à l'association des entreprises.

• **BS**

Chaque Lundi,
la lettre SUD INFOS,
c'est l'outil d'information économique
des décideurs de Marseille et de Paca

la lettre
L'hebdo d'information économique des décideurs de Marseille et Provence-Alpes-Côte d'Azur
SUD INFOS

❑ Tél. 04 96 11 65 60 ❑ Fax 04 96 11 65 66 ❑ Courriel : abonnement@sudinfos.com

VEOLIA PROPRETÉ

Une solution professionnelle pour le Tri, la collecte et la valorisation de vos papiers de bureau et documents confidentiels

Veolia Propreté propose aux entreprises et industriels un service de collecte mutualisée des papiers de bureau.
Un service innovant s'intégrant dans une démarche de réduction des coûts de traitement des déchets et de Développement Durable.

Un collecteur en carton recyclé est mis à disposition de chaque poste.
Notre agent spécialisé y place un sac.

Un sac transparent
pour recevoir les papiers blancs, les photocopies, les factures, etc...

Un sac opaque blanc
pour les documents confidentiels destinés à être broyés.

LE SAC OPAQUE BLANC
est détruit dans le cadre de notre service de destruction confidentielle qui prévoit le broyage des documents.
30 ou 70 L

LE SAC TRANSPARENT
est envoyé en filière classique de valorisation des papiers.
30 ou 70 L

La collecte des sacs est effectuée une fois par semaine.

L'accompagnement en communication pour sensibiliser le personnel au tri sélectif est inclu dans la prestation.

Les garanties Veolia Propreté pour la destruction confidentielle

Sécurité :
Ce même personnel est également le seul chargé de la destruction de vos documents. Il les introduit dans le broyeur afin qu'il soient déchiquetés selon les normes en vigueur.

Traçabilité :
Vous pouvez vérifier sur place le bon déroulement de l'opération.

Reporting :
Un certificat vous sera délivré à chaque destruction de documents.

Faire du déchet une ressource

En valorisant le papier collecté, la destruction confidentielle devient un acte concret de Développement Durable.

Le papier broyé peut en effet être valorisé et devenir une matière première secondaire.
Ainsi après avoir été lavé et désencré, le papier est transformé en pâte pour la fabrication de nouveaux journaux ou de papier absorbant.

1 tonne de papier recyclé permet d'économiser 2,5 tonnes de bois.

RENSEIGNEMENTS AU
04 91 19 30 33
Onyx Méditerranée - 11 Av.de Bruxelles - 13127 Vitrolles

Rémi de Gaulle
Avocat associé
Bignon Lebray & Associés

Du bon usage de l'ordinateur et autres

Bien souvent, dans ces pages, j'ai ironisé sur la *modernité* supposée des textes que produisent à foison nos parlementaires. Point d'ironie cette fois, puisque mon propos concernera bien l'outil moderne par excellence, j'ai nommé l'ordinateur.

Il n'est pas une entreprise aujourd'hui qui n'équipe ses salariés de cet outil, aussi utile pour écrire, compter, modéliser, assister, que sais-je encore ? Les juristes, qui n'échappent pas à l'ordinateur non plus, ont ainsi vu se développer un *droit des nouvelles technologies* en passe de devenir, puisque ces technologies sont de moins en moins nouvelles, un *droit des technologies avancées*, du moins tant que ces technologies resteront en avance, ce qui, en ces temps modernes, ne saurait bien durer très longtemps…

Mais chaque médaille a son revers, et l'ordinateur, qui peut être un merveilleux outil de gain de temps et d'acquisition de savoir, peut aussi devenir, selon l'usage que l'on en fait, une source de gaspillage effréné. La faute à Internet !

Eh oui, car Internet donne accès non seulement aux sites ou bases de données utiles pour l'activité de l'entreprise mais aussi à tous les sites dits *de convivialité* ou autres *réseaux sociaux* (Facebook, pour ne citer que le plus fameux) qui ne présentent pas beaucoup d'intérêt pour celui qui établit les fiches de paie et les chèques à la fin du mois…

Quelques employeurs soupçonnant leurs salariés de *chatter* à longueur de journée ont déjà pris quelques coups de sang et remercié promptement les accros d'internet. La justice a donc eu à connaître quelques cas qui permettent de dégager quelques principes qui pourront être utiles au lecteur :

- Le salarié qui se connecte à Internet pendant son temps de travail avec l'ordinateur mis à sa disposition par son employeur est sensé l'utiliser pour des tâches à caractère professionnel.
- Le salarié bénéficie du respect de la vie privée et du secret des correspondances ; il s'agit là de principes à valeur constitutionnelle (excusez du peu !). Il dispose ainsi du droit de constituer sur l'ordinateur mis à sa disposition un dossier *Personnel*, non accessible par l'employeur.
- Les connexions établies par un salarié sur des sites Internet pendant son temps de travail grâce à l'ordinateur mis à sa disposition sont présumées avoir un caractère professionnel, ce qui permet à l'employeur de les rechercher pour les identifier, même sans la présence du salarié (Cour de cassation, 9 juillet 2008).
- Le licenciement pour faute grave d'un salarié qui se sera connecté 41 heures pendant un mois sur des sites Internet à des fins personnelles est valable (Cour de cassation, 18 mars 2009).

L'employeur pourra utiliser des dispositifs de filtrage pour éviter des connexions à des sites *non autorisés* (pornographiques, racistes, *chats*, forum, etc.), dispositifs qui nécessitent une déclaration à la CNIL. Il pourra aussi bloquer l'accès aux *réseaux sociaux* via l'ordinateur.

Un peu couleur pour votre **image d'entreprise ?**

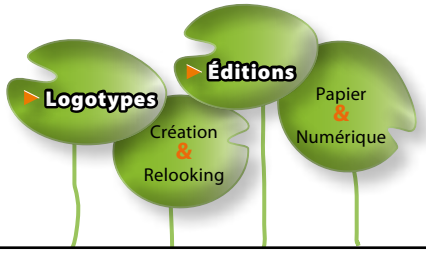

www.bruno-jullien.com

chiffres

Giovanni Marinella
Expert comptable
Mgec.aix@free.fr

Établissement de comptes annuels par les organisations syndicales.
À compter de l'exercice 2009, les syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs, leurs unions et les associations de salariés ou d'employeurs ont l'obligation d'établir des comptes annuels.
Ouf, il était temps.

Recouvrement des cotisations chômage.
L'URSSAF recouvrira les contributions d'assurance chômage dès le 1er janvier 2011.
Après le contrôle, la collecte. Peut-être enfin des idées de simplification à diffuser.

SMIC.
Revalorisation du SMIC horaire : 4 centimes de mieux soit à 8,86 €. La revalorisation du SMIC doit désormais intervenir au 1er janvier de chaque année, et non plus au 1er juillet .
Augmenter le smic, le mois des soldes, c'est utile.

Forfait social.
Le taux du forfait social est doublé (4 % au lieu de 2 %) pour les sommes versées à compter du 1er janvier 2010 avec élargissement de la base.
Pas de petit gain sans charge.

Convention de reclassement personnalisé et Licenciement économique
À 80 % du salaire journalier de référence pendant les 12 mois de la CRP, cela revient à garantir le salaire net .
Vers un quasi-maintien de salaire, presqu'une incitation à perdre son emploi !

Aide à l'embauche pour les TPE
Le décret prolongeant l'aide à l'embauche dans les TPE (moins de 10 salariés) jusqu'au 30 juin 2010 est paru. L'aide est due au titre des gains et rémunérations versés au cours des 12 mois suivant la date d'embauche si celle-ci est postérieure au 1er janvier 2009 avec un seuil de 1.6 fois le smic.
Cela revient à ne pas payer de charges sociales pendant 12 mois sur un salarié payé au smic.

Départ volontaire en retraite.
Les indemnités de départ volontaire sont imposables en totalité à partir de 2010.
Ça correspond aussi à la volonté de repousser l'âge du départ à la retraite, réforme à venir.

Crédit impôt sur dépenses d'équipement de l'habitation principale pour développement durable.
Les dépenses payées à compter du 1er janvier 2010 ouvrent droit à cet avantage, sous réserve que ces équipements répondent aux critères techniques définis par l'arrêté :

- certaines pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire ;

- certaines portes d'entrée donnant sur l'extérieur.

Sont également renforcés les critères techniques concernant :

- les équipements de chauffage ou de production d'eau chaude indépendants fonctionnant au bois ou autres biomasses ;

- certaines chaudières fonctionnant au bois ou autres biomasses autres que les chaudières à condensation ;

- certaines pompes à chaleur spécifiques ou pompes à chaleur géothermiques.
L'économie d'énergie devient un art très technique.

Indemnités temporaires d'accident du travail.
Les indemnités temporaires versées à compter du 1er janvier 2010 aux victimes d'accidents du travail sont exonérées pour 50 % de leur montant. En revanche, l'indemnité attribuée en compensation du préjudice subi, les indemnités journalières allouées aux personnes atteintes d'une affection comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse et les prestations et rentes viagères versées aux victimes d'accidents du travail restent totalement exonérées.

Plus-values sur cessions de valeurs mobilières et de droits sociaux réalisées par les particuliers
Exonérées d'impôt sur le revenu, sous certaines conditions, lorsque la cession est réalisée à l'intérieur du groupe familial, et, à compter du 1er janvier 2009, les frères et sœurs sont inclus dans le groupe familial retenu dans le cadre de cette exonération.
Ne donnez pas, vendez !

Abaissement du plafond global des "niches fiscales".
Le total cumulé des avantages (charges du revenu, réductions d'impôt, crédits d'impôt) visés par le plafonnement ne peut excéder le plafond fixé par la loi . Ainsi, à compter de l'imposition des revenus de 2010, le plafond global s'exerce dans la double limite suivante (CGI art. 200-0 A 1 modifié) :

- un montant forfaitaire de 20 000 € (au lieu de 25 000 € pour 2009) ;

- une fraction de 8 % (au lieu de 10 % pour 2009) du revenu imposable du foyer fiscal, quelle que soit la composition de ce foyer fiscal (personne seule, couple marié ou pacsé).
Où vont-ils nicher tout ça !

Paquet TVA.
Trois réformes essentielles sont contenues dans ce qu'il convient d'appeler communément "le paquet TVA".
Les règles de territorialité des prestations de services sont modifiées pour les opérations dont le fait générateur intervient à compter du 1er janvier 2010. Désormais, pour les prestations réalisées entre assujettis, l'opération est taxable dans le pays d'établissement du preneur. Pour les prestations réalisées au bénéfice d'un non assujetti, l'opération est localisée au lieu d'établissement du prestataire.

Par ailleurs, pour les opérations dont l'exigibilité intervient à compter du 1er janvier 2010, les assujettis communautaires sont désormais tenus de déposer une déclaration européenne de services (DES) pour les prestations de services réalisées sur le territoire de l'Union européenne passibles du mécanisme de l'autoliquidation.

Enfin, les demandes de remboursement de la TVA acquittée par les entreprises françaises dans d'autres Etats membres de la Communauté (demandes de remboursement 8e directive) seront obligatoirement effectuées par voie électronique à compter du 7 janvier 2010.
La TVA devient un bel impôt européen.

Crédit d'impôt recherche et Remboursement des créances 2009.
La mesure de remboursement anticipé et immédiat des créances de crédit d'impôt recherche (CIR), mise en œuvre par la loi de finances rectificative pour 2008, est reconduite en 2009.

Ainsi, l'ensemble des entreprises peut obtenir, sur demande, d'une part, que la créance de CIR au titre de l'année 2009 soit immédiatement remboursable, d'autre part, que cette créance soit remboursée par anticipation.
Chercher et trouver, un beau programme.

La taxe professionnelle est remplacée par une contribution économique territoriale.

La loi de finances pour 2010 a été adoptée définitivement le 18 décembre 2009. Elle prévoit de supprimer la taxe professionnelle dès le 1er janvier 2010 et d'instituer, en contrepartie, une contribution économique territoriale (CET) composée :

- de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Cette cotisation, qui était appelée cotisation locale d'activité (CLA) dans la première version du texte, correspond à la seule part foncière de la taxe professionnelle pour tous les redevables, majorée d'un pourcentage de recettes pour les titulaires de BNC et assimilés ;
nb : disposition censuree

- de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui était appelée cotisation complémentaire (CC) dans la première version du texte.

Cotisation foncière des entreprises.
(CFE). La plupart des règles de la taxe professionnelle sont transposées à la CFE (activités exonérées, période de référence, exonérations temporaires, déclarations à déposer, paiement d'un acompte et du solde,...). Toutefois :

- les équipements et biens mobiliers (EBM) sont exclus de la base d'imposition à la CFE ;

- les locations ou sous-locations d'immeubles nus, autres que les activités de location à usage d'habitation, sont soumises à la CFE, sauf lorsque l'activité de location d'immeubles nus est exercée par des personnes qui, au cours de la période de référence, en retirent des recettes brutes inférieures à 100 000 € ;

- la valeur locative des établissements industriels relevant de la méthode comptable (CGI art. 1499) est diminuée de 30 % ;

- la valeur locative plancher, qui s'applique aux terrains et constructions, est étendue aux biens compris dans une transmission universelle de patrimoine réalisée à compter de 2010 ;

- pour les titulaires de BNC et assimilés, le pourcentage des recettes retenues dans la base d'imposition à la CFE est ramené à 5,5 %. Ces personnes sont aussi imposées sur la valeur locative des biens passibles de la taxe foncière ;

- au titre de 2010, l'acompte de CFE correspond à 10 % des cotisations de taxe professionnelle mises en recouvrement au titre de 2009. Cet acompte peut être minoré sous la responsabilité des entreprises.

Par ailleurs, la loi majore de 1,2 % pour 2010 les valeurs locatives cadastrales retenues dans les bases d'imposition des impôts locaux, y compris la CFE.

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CVAE est due par les redevables de la CFE. Toutefois la CVAE n'est pas due par :

- les entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 152 500 € ;

- les titulaires de BNC et assimilés imposés à la CFE sur leurs recettes.

Les exonérations de CFE sont transposées à la CVAE.
En pratique, la valeur ajoutée des entreprises est soumise à la CVAE selon un barème progressif allant de 0 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000 € à 1,5 % pour celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 M€. En outre :

- la CVAE due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 M€ est diminuée de 1 000 € ;

- un minimum d'imposition de 250 € est dû par toutes les entreprises redevables de la CVAE et qui réalisent un chiffre d'af-

faires supérieur à 500 000 €.

En principe, la CVAE est calculée à partir de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires de l'année civile ou du dernier exercice de 12 mois clos au cours de l'année.
Le texte prévoit un lissage temporaire et dégressif sur cinq ans pour les entreprises dont la cotisation augmente du fait de la réforme.
Cette réforme des ressources locales nationalise cette taxe, est-ce un gain ?

Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée. La contribution économique territoriale (total de la CFE et de la CVAE de tous les établissements de l'entreprise) fait l'objet d'un plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, égal à 3 % pour toutes les entreprises.

Dons familiaux de sommes d'argent : aménagement des conditions.
Les dons de sommes d'argent consentis en pleine propriété au profit d'un enfant, d'un petit-enfant, d'un arrière-petit-enfant ou, à défaut d'une telle descendance, d'un neveu ou d'une nièce ou par représentation, d'un petit-neveu ou d'une petite-nièce sont, sous certaines conditions, exonérés de droits de mutation à titre gratuit dans la limite de 31 272 € pour 2009 (CGI art. 790 G). Ce dispositif est pérenne.
Le projet de loi de finances aménage la condition d'âge du donateur. Celui-ci devrait être âgé, au jour de la transmission, de moins de quatre-vingts ans, ou de moins de soixante cinq ans lorsqu'il consent le don à un enfant ou à un neveu ou une nièce.

Á l'heure actuelle il n'est pas prévu de prorogation du dispositif d'exonération des dons familiaux pour création d'entreprise qui lui ne s'applique qu'aux dons réalisés jusqu'au 31 décembre 2010 (CGI art. 790 A bis).
Donnez, donnez.

CSG, CRDS Prélèvements sociaux sur les plus-values mobilières dès le premier euro. La loi de financement de la sécurité sociale prévoit d'assujettir aux prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine (CSG, CRDS, prélèvement social de 2 % et ses contributions additionnelles), soit 12,1 % au total, les plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux réalisées au premier euro de cession. Cette mesure s'applique aux cessions réalisées à compter du 1er janvier 2010. Ainsi :

- le seuil d'assujettissement des plus-values valable pour l'impôt sur le revenu, soit 25 830 € pour les cessions réalisées en 2010, ne s'appliquerait pas à la liquidation des prélèvements sociaux ;

- pour la liquidation des prélèvements sociaux, les moins-values subies au cours d'une année seraient imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou des dix années suivantes et ce, quel que soit le montant des cessions réalisées par le foyer fiscal au titre des années concernées ;

- pour le calcul du bouclier fiscal afférent aux revenus réalisés à compter de 2010, les gains retirés des cessions de valeurs mobilières, droits sociaux et titres assimilés qui n'excèdent pas le seuil d'imposition des plus-values retenu pour l'IR seraient pris en compte pour leur montant net soumis aux prélèvements sociaux.
Pas de petit gain.

Transformation d'une SA en SAS : sort du mandat du commissaire aux comptes. Depuis le 1er janvier 2009, seules les SAS dépassant, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils ci-après entrent dans le champ de la nomination obligatoire d'un commissaire aux comptes :

1 000 K€ de total du bilan, 2 000 K€ de CAHT et un effectif moyen de 20 salariés (c. com. art. L. 227-9-1 et R. 227-1).

Dans ce contexte, une SA ne dépassant pas les seuils précités qui se transforme en SAS doit-elle conserver son commissaire aux comptes jusqu'à la fin de son mandat ?

La Commission des études juridiques de la CNCC estime qu'il convient d'appliquer à cette situation la doctrine existante relative à la transformation d'une SA en SARL : la transformation en une forme sociale requérant la nomination d'un commissaire aux comptes ne met pas fin aux fonctions du commissaire aux comptes si la société a dépassé les seuils à la clôture du dernier exercice ; à l'inverse, si ces seuils n'ont pas été dépassés à la clôture du dernier exercice, le mandat du commissaire aux comptes prend fin au jour où l'assemblée générale approuve la transformation de la société. En conséquence, en cas de transformation en SAS, les associés peuvent décider, au cours de l'assemblée générale qui approuve la transformation, de mettre fin de manière anticipée au mandat du commissaire aux comptes en constatant que la SAS n'a pas l'obligation de désigner un commissaire aux comptes en application de l'article L. 227-9-1 du code de commerce.

Mesures favorisant l'accès au crédit des PME.
La loi tendant à favoriser l'accès au crédit des PME et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers contient des mesures visant à répondre aux difficultés rencontrées par les entreprises pour accéder au crédit et notamment des dispositions améliorant la transparence des relations contractuelles entre l'entreprise et sa banque.

En matière de crédit d'exploitation, l'interruption ou la réduction d'un concours bancaire à durée indéterminée, autre qu'occasionnel, à une entreprise, doit être notifiée par écrit et dans le respect d'un délai de préavis fixé lors de l'octroi du concours. Cet article est modifié afin d'inscrire le délai minimal de préavis de 60 jours au niveau législatif dans l'objectif de renforcer la portée de cette règle déjà existante au niveau réglementaire.
Par ailleurs, si l'entreprise en fait la demande, les établissements de crédit sont désormais tenus de justifier la rupture de leur concours ainsi que les éléments ayant conduit aux décisions de notation la concernant dans le cadre d'une demande de prêt.

De même l'assureur-crédit devra motiver sa décision de renoncer à garantir les créances détenues par son assuré sur un client situé en France lorsque l'assuré la demande.
Demandez votre note !

Calcul du bouclier fiscal : ignorez les revenus des contrats d'assurance vie multi-support. Le revenu à prendre en compte pour le calcul du bouclier fiscal est le revenu réalisé (CGI art. 1649-0 A-4). Sont réalisés à la date de leur inscription en compte les revenus des comptes épargne logement, des plans d'épargne populaires, des bons ou contrats de capitalisation et des placements de même nature, autres que ceux en unités de compte (CGI art. 1649-0 A-6).

Pour le Conseil d'État, il résulte de ces dispositions que les produits des seuls contrats d'assurance-vie dits mono-support investis exclusivement en euros peuvent être regardés comme réalisés dès leur inscription en compte, à l'exclusion de ceux des contrats dits multi-supports.

En conséquence, il juge illégale l'instruction de l'administration disposant que le revenu tiré du fonds en euros d'un contrat multi-supports est réputé réalisé à la date de son inscription en compte lorsque l'épargne est en réalité exclusivement ou quasi-exclusivement investie sur le fonds en euros pendant la majeure partie de l'année.

En effet, les revenus correspondant aux produits générés par le fonds en euros d'un contrat multi-supports ne peuvent être regardés comme réalisés à la date de son inscription en compte chaque année, dès lors que le titulaire du contrat dispose de la faculté, inexistante dans le cadre d'un contrat mono-support, de procéder à un arbitrage entre les diverses unités de compte ou entre les unités de compte et le fonds en euros de son contrat.

Ces produits ne sont donc pas définitivement acquis, alors même qu'ils sont inscrits en compte, dans la mesure où ils sont susceptibles d'être réinvestis par le souscripteur vers des supports en unités de compte et en subir les fluctuations.

Le Conseil d'État annule en conséquence les alinéas 2 à 8 du paragraphe 34 de l'instruction 13 A-1-08 du 26 août 2008 ainsi que le paragraphe 38 relatif, pour la détermination du droit à restitution, aux revenus réalisés à la suite de retraits ou de rachats sur des plans d'épargne populaire, des bons ou contrats de capitalisation et d'assurance vie en unités de compte, en tant qu'il assimile par référence aux dispositions du paragraphe 34, aux contrats autres qu'en unités de compte les contrats multi-supports dans lesquels l'épargne est exclusivement ou quasi-exclusivement investie sur le fonds en euros pendant la majeure partie de l'année. CE 13 janvier 2010, n ° 321416.
Pour les initiés et autres adeptes de l'ISF.

bienvenue

2SA TRADING
1 personne
Jean Marc Avedissian
400, rue Famille Laurens
Négoce
09 50 77 27 98

ACCLEANER
6 personnes
Christine Montet
1040, rue René Descartes
Nettoyage et désinfection des systèmes d'air conditionné
06 99 64 66 69

ADE
14 personnes
Jean Marc Davin
230, rue François Hennebique
Agencement de bureaux - ingénierie
04 42 93 33 33

A & C TRAITEUR
2 personnes
Stéphane Charbonnier
255, avenue Galilée
Réceptions Professionnelles et privées Mariages - Buffets - Lunchs Petits déjeuners
04 42 50 51 52

AERONAUTIQUE & TECHNOLGIES EMBRAQUEES ATE
13 personnes
François Carpentier
Horizon Sainte Victoire B
Ingénierie aéronautique
04 42 97 75 63

ALTREA
1 personne
Frédérique Lieutaud
1140, rue André Ampère
Management de transition
04 42 60 86 40

AZUR BIEN ETRE
1 personne
Muriel Morin
255, avenue Galilée
Massage de bien être et de relaxation traditionnelle - ayurvédique - balinais chinoises
06 61 80 86 13

AVOCAT ALEXIS DEGREMONT
2 personnes
Alexis Degrémont
95, rue Louis Armand
Affaires compétant en droit des affaires
04 42 26 70 27

BALEO / LEGEND'AIRE
5 personnes
Domenico Basciano
Eiffel Park A
Parc d'attractions pour enfants de 0 à 12 ans
04 42 38 94 85

CENTRE ECO ENERGIES
5 personnes
Erick Lechat
220, rue Georges Claude
Vente et installation de panneaux photovoltaïques
04 42 27 87 16

CLOTURAIX
4 personnes
Thierry Leguem
580, rue Claude Nicolas Ledoux
06 25 70 22 55
Clôtures et portails automatisme

CRECHE LES GRAINES D'ETOILE
19 personnes
Laëtitia Deguy
Rue François Arago
Crèche multi accueil - Garde d'enfants Garderie
04 42 58 00 91

DUAL CAR
1 personne
Nicolas Rochet
Le Myaris E
Location de véhicules à double commande
04 42 54 96 92

ELAT
EUROPEENNE LOCATION AUTOMOBILE TROSSET
2 personnes
Stéphane Cadéo
100, rue Pierre Duhem
Location longue durée de véhicules
04 42 58 11 75

EUROCONCEPT DEVELOPPEMENT UNDUSTRIE
EDI
12 personnes
Olivier Perrin
860, rue René Descartes
Prévention et gestion des risques
04 42 90 32 30

FIDUCIAL CONSULTING
2 personnes
Alain Genre
1035, avenue G.Gauthier de la Lauzière
Informatique internet et externe
04 42 52 73 10

FIDUCIAL NATIO EXPERTISE
18 personnes
Jean Luc Perez
1035, avenue G.Gauthier de la Lauzière
Expertise comptable
Gestion de patrimoine
04 42 52 73 10

FRENCH PARADOX C/o PCE
1 personne
Luc Douche
1140 rue André Ampère
Séminaires gastronomiques et oenologiques incentive
06 16 72 61 50

GREEN CAPITAL
3 personnes
François Racle
Parc du Golf 31
Conseil en développement durable
04 88 78 21 78

HATTELAND DISPLAY
2 personnes
Médhi Bounoua
Parc du Golf 31
Fabrication écrans - pc maritime pour marchés maritimes
04 42 16 35 15

HYLTON / BOX TO SHOES
3 personnes
Alain Ernekian
1140, rue André Ampère
Siège social des magasins des chaussures Hylton

KINESITHERAPEUTHE YANN MURIE
1 personne
Yann Murie
1140, rue André Ampère
Ostéopathe – Kinésithérapeute
04 42 51 51 51

KYXEN
1 personne
Matéo Espin Pérez
Mercure C
Vente de meubles électroménagers
Placard et dressing
06 68 53 17 67

LECAER / EUROPE OUVERTURE
2 personnes
Alain Le Caer
760, rue Jean Perrin
Menuiseries PVC et aluminium
04 42 27 89 16

LE PATIO PROVENCAL
1 personne
Sandy Pierre
115, rue Isaac Newton D
Vente d'articles de savonnerie et décoration maison et salle de bain par Web et Comités Entreprises
06 31 92 26 00

LE TEMPS D'UN OEUF / 2PD4
4 personnes
Philippe Ponza
1140, rue André Ampère
Restaurant de spécialités à base d'œufs
04 42 58 25 08

LES TERRASSIERS DU SUD
3 personnes
Michel Greco
Centre Affaires Actimart
Terrassement VRD - aménagement de propriétés en pierres sèches
04 42 16 47 28

MARCELLO / LE LOUNGE SPORT
2 personnes
Axelle Armandi
Antélios D
Remise en forme - bien être esthétique
04 42 20 06 36

MLAAIX
3 personnes
Fabien Rosano
Antélios F
Expert comptable
04 42 39 40 16
OCLIO
9 personnes
Laurent Censier
Antélios C
Vente d'articles de puériculture
09 70 445 880

ODF / OFFICE DU FONCTIONNEL
2 personnes
Sylvie Christophe
Mercure C
Fabriquant d'accessoires de salle de bain pour hôtellerie et maisons médicalisées
04 42 59 52 40

PARFUMOOV
2 personnes
Bénédicte Fontan
Antélios D
Distribution de produits cosmétiques et parfumeries
09 62 25 81 35

POTENTIEL HUMAIN
1 personne
Nathalie Imbert
1040, rue André Ampère c/o PCE
Coaching - formation - Conseil en RH
06 26 83 56 40

RESTAURANT L'ENTREE SUITE
2 personnes
M. Hadaoui
140, rue des Monges
Restauration traditionnelle
Vente à emporter
04 42 29 04 13

SAS GARIG / ANSAMBLE MEDITERRANNEE
15 personnes
Gonzague Dubar
30, rue Albert Einstein
Restaurant d'entreprise
04 42 66 85 00

SEPT RESINE
10 personnes
Nicolas Charlot
140, rue Georges Claude
Revêtement des sols industriels
04 42 60 75 55

SGO MEDITERRANNEE
1 personne
Pamela Magotte
Tertia 2
Décoration sur verre
04 42 27 91 39

SO ART
2 personnes
Emmanuelle Piana
Impasse de la Draille
Agence de communication pour l'évènementiel
06 61 95 82 29

SUN SOLUTIONS
3 personnes
Frédéric Picart
670, rue Jean Perrin
Installateur - développement centrales Photovoltaïques
08 11 46 55 75

SUPCOACH
2 personnes
Brigitte Ponsart
Parc du Golf 31
Promotion du coaching
Formation et consultant
06 83 24 08 59

SIS France
60 personnes
Alain Mandine
190, rue Claude Nicolas Ledoux
Société d'informatique et de systèmes
04 42 39 38 00

TECNO POINT France
2 personnes
Giampiero Manetti
25, rue Famille Laurens
Réparation et distribution de machines à café
04 42 24 13 76

Changements d'appellation. Fusion

EDS ANSWARE » SIS France

ÉTABLISSEMENT LAPEYRE » SMA GRAVURE

SERFI INT » SIEX

Déménagements

ACS / Assurance Conseils Services
AIX INGENIERIE
ASSOCIATION BARCARELLE – Maison des Association à Aix-en-Provence
BARAT PROVENCE
CAMILLE BONHOMME – Cours Gambetta - Aix-en-Provence
CITYWAY – 85, rue Pierre Duhem
LA CAVE DE REGUSSE
PCE - Tech'Indus D
PERSPECTIVES & RESSOURCES - Actimart U2
PROVENCE MEDICAL SERVICES / PMS / PROMEDS GROUPE - 260, rue René Descartes
SARL Sylvie EYGUESIER – Mercure A
SCHENCK PROCESS France - 430 ,rue Denis-Papin - Le Tourillon

Ils ne sont plus sur les Pôles

. **A2G TECHNOLOGIES**
. **AG2I**
. **AIXPER'F**
. **ALTOSHAAM**
. **ANIM PROD EUROPE**
. **ARTEPROM**
. **ATISREAL AUGUSTE THOUARD**
. **CADENCE DESIGN**
. **CAVES HENRI BOURGEOIS / CHB** – Éguilles
. **CITEEL TELECOMMUNICATION**
. **DD EXPRESS**
. **DOLLA SA**
. **DRAGON SPIRIT**
. **ENFINITY France** – Aix-en-Provence
. **ETE RESEAUX / SNTE**
. **EXOSYSTEMS**
. **FPC France LTD**
. **GROUPE INSPECTAS** – Châteauneuf le Rouge
. **GUEYDON SUD EST** – Voiron
. **LEXMARK INTERNATIONAL**
. **LOCME / LENI**
. **MARBRILUX**
. **MONTICS**
. **PELICAB** - Vitrolles
. **PENTAX France**
. **PHENIX HYDRO / TECHNIQUE LIMITED**
. **QUADIX TECHNOLOGIES**
. **SILICOMP**
. **SUNCO**
. **SYGMA PLUS INGENIERIE**

Parce que la propreté contribue à la performance de votre entreprise

PROClair
Nettoyage

Nettoyage tertiaire et industries

Eiffel Park D - 465 rue Claude Nicolas Ledoux
Pôle d'Activités d'Aix - 13854 AIX EN PROVENCE Cedex 3
Tél. 04 42 39 43 05 - Fax 04 42 39 43 07
proclair.aix@proclair.com

Certifié **ISO 9001**

PLD Automobiles, une affaire qui roule… vers l'avenir

• Photos PLD

Notre famille est inscrite au RC d'Aix-en-Provence depuis 1870 ! indique Philippe Leydet, PDG du groupe PLD, en guise d'introduction à la saga de l'entreprise familiale.

Une histoire qui démarre dans le transport et se poursuit dans la distribution en commençant par celle des poids lourds. Des camions aux voitures, le virage se négocie dans les années soixante. La nouvelle aventure commence avec Fiat dont l'entreprise distribuait déjà les camions mais l'histoire entamée avec la marque s'interrompt au bout de quelques mois. Le garage St Eutrope, c'est ainsi qu'il s'appelle à l'époque, se tourne alors judicieusement vers VW à un moment où la marque n'est pas encore très représentée en France. Audi est la seconde à venir s'ajouter à un portefeuille qui dès lors ne va plus cesser de se développer. Ainsi, en accueillant au fil du temps Audi, Volkswagen, Opel, Skoda, Fiat, Lancia, Alfa Romeo, Seat, Toyota, le groupe automobile distribue aujourd'hui dans ses 22 concessions implantées sur Aix-en-Provence, Marseille, Gardanne, Marignane, Pertuis, Salon et Manosque, 9 marques sous la même enseigne !

On est en 1975 quand Pierre Leydet, le père de Philippe, installe la première concession sur le Pôle de la Pioline. Le groupe connaît un essor régulier. Lorsqu'il prend la suite de son père à la tête de l'entreprise, Philippe Leydet crée Concession Touring Automobiles, une nouvelle structure avec laquelle la société change également de statut en passant en SA. Pour répondre à la demande des constructeurs automobiles qui souhaitent voir leurs marques respectives présentées séparément, Philippe Leydet se met à la recherche de foncier sur le pôle… Il acquiert en 1999, l'ex site de la Someth, un terrain de 14 000 m^2 sur lequel se trouvait La Table à fromages, entreprise qu'il revend aussitôt. Grâce à cette acquisition, les concessions VW, Audi et Skoda déploient désormais chacune leurs gammes dans leur propre showroom.

> Il se vend ici en moyenne 30 voitures par jour et près de 8 000 véhicules par an

Le développement des concessions induit également celui de parkings supplémentaires indispensables à la fois pour accueillir la clientèle et pour assurer un espace de stockage suffisant pour absorber le turn over des véhicules. Il se vend ici en moyenne 30 voitures par jour et près de 8 000 véhicules par an. Exigeants, les constructeurs demandent à leurs concessionnaires de disposer en permanence d'un mois et demi d'avance de ventes disponibles ! Pour répondre à ces exigences et exploiter au mieux ses concessions, Philippe Leydet acquiert en 2003 un site contigu au sien, occupé jusque-là par la filiale d'un pétrolier. Les silos sont détruits et le site réaménagé permet non seulement d'implanter de nouveaux espaces de parkings mais aussi de construire de nouveaux bâtiments qui permettront d'installer Seat et Opel et de relocaliser Skoda. Ce pôle occupe aujourd'hui 23 000 m^2 sur le Pôle où est également présent un autre site regroupant Toyota, Fiat, Lancia et Alfa Romeo. Si l'année 2009 a été marquée par le regroupement de l'ensemble des marques sous une même bannière - le groupe PLD Automobiles - le lancement d'une cellule marketing et la création d'un site portail sur Internet afin de favoriser le développement de synergies entre les différentes marques, 2010 est d'ores et déjà placée sous le signe du développement.

Deux nouvelles concessions Audi devraient voir le jour cette année à Marseille et Marignane. Le groupe qui compte 9 sociétés d'exploitation et une holding immobilière emploie 500 personnes et réalise un CA de plus de 200 M€.

En dépit de la crise Philippe Leydet conserve son bel optimisme : *en 2010 le marché très concurrentiel va devoir digérer la surconsommation engendrée par les mesures prises en faveur des particuliers, mais le marché des sociétés devrait constituer un relais intéressant* conclut-il.

• BS

Bruno Jullien

Présentations, présentables

ou comment faire son intéressant.

Chacun sait qu'avec de longs discours on finit par s'adresser à des sourds. Chacun sait aussi qu'une image vaut mieux parfois qu'un long pavé de texte.

Il y avait les paper-boards, puis les diaporamas. Les premiers utiles mais on ne peut plus tristes et surtout ne s'adressant qu'au premier rang, les seconds avaient tendance à se bloquer au beau milieu d'une présentation allant parfois jusqu'à brûler la diapo coincée dans ce maudit carrousel. Sans parler des transparents aux pouvoirs soporifiques.

Donc, grâce à l'informatique ainsi qu'aux concepteurs de logiciel nous disposons d'outils ultra-performants nous permettant de créer des ensembles attrayants mêlant textes, graphiques 3 D, animations, vidéos, ...

Ainsi quelques soient les circonstances on peut compter sur un support fiable qui non seulement séduira mais aussi nous aidera lors d'un trou de mémoire ou des moments de flottement inhérents à ce type d'exercice.

Autre avantage et non des moindres vos collaborateurs disposant de cet outil non seulement seront des ambassadeurs percutants, mais resteront dans un cadre longuement réfléchi évitant les messages contre-productifs.

On peut même envisager des envois par courriel, si ceux-ci sont limités à 4/5 pages. Faire de telles animations est à la portée de qui veut bien s'y investir. Cependant le professionnel qui a réalisé vos documents imprimés et votre site web pourra à partir de ceux-ci bâtir un ensemble cohérent qui marquera durablement les esprits.

Logiciels

• ***Power point®*** *de chez Microsoft®*
(Versions PC et Mac) de loin le plus répandu des logiciels de ce type.
Entreprises, administrations, associations l'utilisent au moins en mode lecture.
Beaucoup de versions en circulation y compris les plus anciennes ; prudence quant aux nombres d'effets non lisibles par celles-ci.
Au sein du suite logicielle :
Microsoft Office 2007® *(entre 299 et 749 € pour PC, 129 € pour Mac).*

• ***KeyNote®*** *de chez Apple®*
Intuitif et souple ce logiciel permet des présentations professionnelles de tout premier ordre. Tout comme PPT il faut tenir compte des possesseurs d'anciennes versions en cas d'envoi.
Au sein d'une suite logicielle : ***iWork®***
Nota : iWork est compatible avec Microsoft Office. Prix moyen : 79 €.

• ***Acrobat®*** *de chez Adobe®*
(Versions Mac et PC)
Plus statique, il comporte néanmoins de belles possibilités hors mis les animations.
A ne pas négliger dans le cas de migration à partir de documents existants sous d'autres formats. AcrobatReader® (gratuit) permet à vos destinataires des envois par courriel de fichiers de présentation. À partir de 417 €.

À faire

• *Un découpage précis des vues.*

• *Un ciblage des propos en fonction du public visé, quitte à créer plusieurs versions adaptées.*

• *Développer un principe de clarté : une image, un texte court. Des titres courts et explicites.*

• *Respect du code typographique au moins les règles de base.*

• *Application stricte de la charte graphique de l'entreprise quelle que soient les "bonnes" raisons de s'en écarter.*

• *Utiliser l'option "présentateur" qui vous permet de disposer d'une interface spécifique (notes, horloge, vue suivante) apparaissant sur votre ordi portable.*

• *Enregister le document sous plusieurs versions du même logiciel, pour éviter des erreurs de lecture ou même la non ouverture. Pour PowerPoint® il est recommandé d'offrir une version 97-2004.*

• *Vérifiez, reverifiez y compris en situation (venir en avance).*

• *Vérifiez aussi le matériel jusqu'ici parfait, mais qui pourrait vous trahir au dernier moment.*

À éviter absolument

• *En faire trop (pages, textes, images) une moyenne de 15 à 20 vues constitue un maximum (sauf cas particulier).*

• *Lire le texte de la vue (horripilant !)*

• *Un nombre de polices trop important qui donne une impression de fouilli.*

• *Les polices exotiques souvent difficiles à lire et dont les capitales ne sont pas accentuées.*

• *Incorporation de vidéos trop longues et trop lourdes.*

• *De ne pas tenir compte du facteur d'agrandissement, ce qui était petit sur votre écran risque de devenir monstrueux à la projection.*

• *L'utilisation de couleurs qui passent mal (certains verts et marrons).*

• *D'abuser des effets.*

• *D'omettre de verrouiller le fichier pour empêcher des modifications ultérieures.*

• *D'oublier : le câblage nécessaire pour relier votre ordi au vidéo-projecteur.*
La copie du fichier sur votre clé USB.
La télécommande et le pointeur laser.

Présentation professionnelle en résumé.

Complément idéal de votre site internet, et de vos différents supports de communication, et qui permet l'utilisation simultanée et interactive de vos textes, sons et images.

Optez pour des présentations dynamiques et conviviales qui captent l'attention de vos auditeurs en réunion et laissez une trace de votre présentation à vos clients en proposant un CD rom récapitulatif.

Un outil pour mettre en avant votre entreprise, ses produits et ambitions.

• ***Interne*** : réunion, formations, communiqués intra-entreprise,
• ***Commercial*** : présentation de l'entreprise, des produits, catalogues,
• ***Finance*** : rapports annuels, études, bilans,
• ***Evènementiel*** : séminaires, congrès, sponsoring, symposiums.

Conseil d'Administration du 30 novembre
Chez ALJEPA

En présence de Maryse Joissains Masini, Député Maire d'Aix-en-Provence et Président de la Communauté du Pays d'Aix, Catherine Rivet Jolin, Vice Président de la Communauté du Pays d'Aix, Paul Serre, Directeur de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix.

Maryse Joissains est venue présenter le projet de développement économique de la Communauté du Pays d'Aix et répondre aux questions des chefs d'entreprise sur des sujets tels que la fiscalité locale, l'extension et la réhabilitation du pôle d'activités.

• Maryse Joissains Masini, Député Maire d'Aix-en-Provence et Président de la Communauté du Pays d'Aix

• Catherine Rivet Jolin, Vice Président de la Communauté du Pays d'Aix

• Paul Serre, Directeur de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix

• Bernard Figuière - Groupe Figuière

• Visite du site grâce à l'amabilité de Bernard Curnier (TRANSDEV CAP PROVENCE) suite au conseil d'administration afin de "toucher du doigt" les réalités du terrain.

15 décembre - Conférence de presse Mobipôle chez AREVA Université Campus

Présentation des résultats de la première étape de Mobipôle, le Plan de Déplacements Inter Entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence.

Mobipôle vise à optimiser les déplacements domicile-travail des salariés du pôle et à développer les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Officiellement lancé le 3 avril 2009 avec le soutien de la Communauté du Pays d'Aix, de l'ADEME, du Conseil Général 13, de la Région PACA et de ACA Covoiturage, Mobipôle fédère 13 entreprises du pôle d'activités :

AREVA TA, ARPE, CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE, CETE MEDITERRANEE, EASYDIS CASINO, ENTE, GCE TECHNOLOGIES, GROUPAMA ALPES MEDITERRANEE, MONEXT SAS, ORTEC, SPIE, SPIR COMMUNICATION, TRANSDEV CAP PROVENCE.

Les résultats de la première étape de la démarche (le diagnostic) ont été communiqués le 15 décembre 2009 au Campus Areva, en présence de Jean Chorro, Adjoint au Maire d'Aix-en-Provence, Vice Président de la Communauté du Pays d'Aix et André Guinde, Vice Président du Conseil Général 13.

Le diagnostic a été établi à partir des éléments suivants :

- Enquête auprès de tous les salariés du Pôle d'Activités d'Aix (habitude de déplacement, motivation, contrainte personnelle, etc.),
- Données RH des entreprises partenaires et géolocalisation de leurs salariés
- Étude d'accessibilité au pôle.

Au programme de la deuxième étape qui se déroulera en 2010 : élaboration, validation et suivi du plan d'actions.

Infos Mobipôle : www.entreprises-aix.com, rubrique Nos actions.

MobiPôle

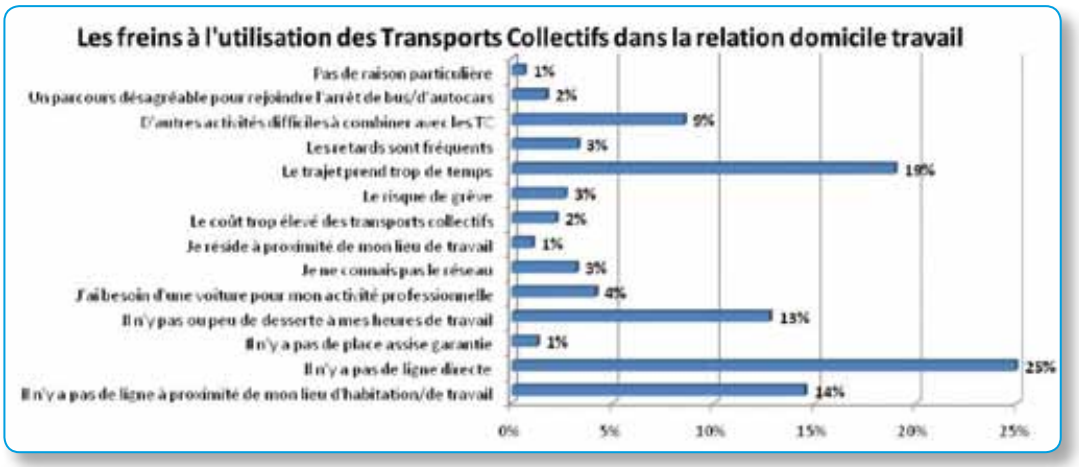

>>>

• Laurent Dionisi, Areva TA et Mireille Oliver, Université Areva Campus d'Aix-en-Provence

• Jean-Marie Gorse, Président de l'Association des Entreprises

• Bernard Curnier, Administrateur en charge de Mobipôle

• André Guinde, Conseil Général 13

• Jean Chorro, Communauté du Pays d'Aix

MobiPôle

À noter :
1er février de 12 h à 14 h
Débat public organisé au
CETE Méditerranée
"**Mieux se déplacer pour venir travailler sur le pôle**".

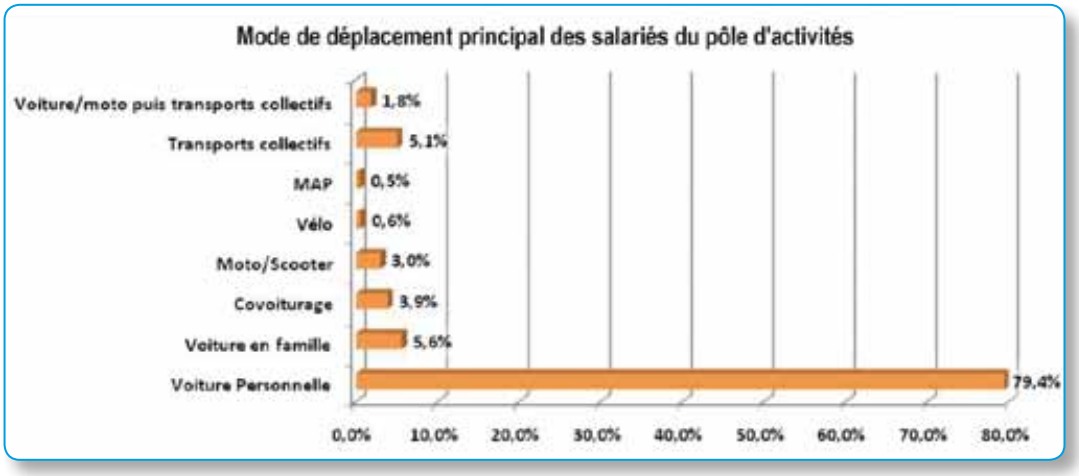

• Patrick Despierres, CIC Lyonnaise de Banque, Jean-Claude Marcellet, ISEI et Robert Bourdarel, Conseil Général 13

• Jean Jacques Enoc, ACA Covoiturage

• Alain Coulon, Sud Cars Midi Véolia Transport, Philippe Hamel Autobus Aixois, Isabelle Godin et France Lefort, Communauté du Pays d'Aix

• Bernard Curnier, Transdev, Marie Hélène Chapel, MHC Conseil, Sinane Havsali et Marco di Benedetto, Horizon Conseil

• Marco di Benedetto, Horizon Conseil

• Sandrine Conan, Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, Angèle Melkonian, Groupe Melkonian et Christian Marquié, Si Contact

• Robert Bourdarel, Conseil Général 13, Olivier Duguay, ENTE, Marc Escoffier, Easydis Entrepot Aix 1, Michel Collado, Groupama, Gérard Cadré, CETE, Jean-Jacques Enoc, et Yves Fargue, ACA Covoiturage

1 octobre "18 h - 20 h"

La conjoncture en PACA : contexte et perspectives

Au Carré d'Aix

Les éléments recueillis à la rentrée de septembre 2009 par la Banque de France reflètent l'ampleur du ralentissement conjoncturel qui a affecté significativement la région à compter du dernier trimestre 2008 et qui s'est accentué au cours du premier semestre 2009.

La fin 2009 se caractérise par un maintien de la production industrielle en PACA et des évolutions contrastées pour le secteur de la Construction. En revanche, l'activité s'est redressée dans les services marchands et le négoce de gros.

• Bernard Gamel, Directeur Régional de la Banque de France

• Sylvain Carregee, Secrétaire Régional de la Banque de France

• Yves Lucchesi, Sous-Prefet d'Aix-en-Provence

• Yves Lucchesi, Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, Yves Riondet, CEFIM et Bernard Gamel, Directeur Régional de la Banque de France

PROGRAMME DU CLUB ENTREPRISES

• Février

"Matinale"

Mardi 23 février à 8 h 15
Petit déjeuner d'accueil des nouvelles entreprises - Au PSE
Actimart - 1140, rue André Ampère

• Mars

"18 h - 20 h"

Mardi 16 mars à 18 h 15
Inauguration de la société AP2E
Les Méridiens A - 240, rue Louis de Broglie

"Club des Énergies de la Victoire"

Jeudi 25 mars de 11 h à 14 h
Microélectronique et industrie photovoltaïque
Chez ST Microelectronics
190, avenue Célestin Coq Z.I Rousset

• Avril

"17 h - 20 h"

Jeudi 22 avril à 17 h
Initiation au golf et concours de putting
Domaine de Riquetti -Golf Club d'Aix-Marseille
Pôle d'Activités

• Mai

"12 h - 14 h"

Vendredi 21 mai à 12 h 15
Déjeuner de l'entreprise
Le point de vue du député Christian Kert sur la loi de finance et la suppression de la taxe professionnelle. Orangeraie

• Juin

"12 h - 14 h"

Vendredi 25 juin à 12 h
Pôle en Fête : pique nique du pôle d'activités !
À la Duranne

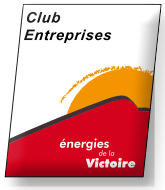

20 octobre "Déjeuner de l'entreprise"
La place de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse : banque régionale en PACA.
Au restaurant l'Orangeraie

• Vincent Gautier Directeur du marché des entreprises de la CEPAC

• Jean-Claude Cette, Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la CEPAC

• Jean-Marie Gorse, Président du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence

• Marina Rizzon, Philippe Alonso, Nathalie Ouvray, Stéphane le Chaux, Corinne Guedj, Vincent Gautier, Frédéric Féménia, Isabelle Prunet et Lionel Bruneau

• Jean-Claude Cette, Jean-Marie Gorse, Agnés Bluzet et Vincent Gautier

• Frédéric Blanchard, Bruno Baille, Agnés Bluzet, Charles de Courbeville, Jean Claude Cette, Nadine le Bris, Serge Briançon et Jean-Marie Gorse

• Valérie Imbert, Pierre-Laurent Figuière, Clyve Montredo, Vincent Gautier, Sandrine Conan et Christophe Mignot

5 novembre

3e rencontres du Club Entreprises des énergies de la Victoire

CEA Cadarache : présentation du site, les marchés, les appels d'offre
Intervenant : Serge Durand, Directeur du site.

ITER Organization : avancement du projet, organisation des prochains appels d'offre.

• *Serge Durand Directeur du CEA de Cadarache*

• *Florent Létique Président du GEPE*

• *Entrée du CEA de Cadarache*

• *Le Château de Cadarache*

• *Maryse Joissains Masini, Député Maire d'Aix, Président de la CPA, Roger Pellenc, Vice président de la CPA et Maurice Farine, Président de PAD*

10 novembre

Accueil des nouvelles entreprises implantées sur le Pôle d'Activités d'Aix

PSE
En partenariat avec :
Léo le Comptoir,
Office Café,
le PSE et U Fornu

• *Yohann Charpenteau, ACTIVUE*

• *Stéphane Cadéo, ELAT*

• *Michel Pigeat, ECOCEM*

• *Brigitte Ponsart, SUP COACH*

• *Françoise Pawlak, Pays d'Aix Initiatives*

• Nathalie Valancony, Véronique Sorine et Myriame Evengué

• Alain Arnoux, Sophie Naud et Sandrine Conan

• Marina Rizzon, Stéphane le Chaux et Henri Carle

• Christian Debette, Jean Marc Arnaud et Philippe de Saintdo

• Bruno Baille et Pascale Lespinat

• Isabelle Joffrois, Alizé Services

• Domenico Basciano, Legend'Aire

• Claude Ballion, ACLEANER

• Marc Justet, GALPERTI

• Agnés Tribaudini, CEE 13

• Sandy Pierre, Le Patio Provençal

• Hervé Apard, CE Expertises

• Olivier Lieutaud et Philippe Cruvellier, ATHMOS ERGOS INTERIM

• Catherine Rivet Jolin, Vice Présidente de la Communauté du Pays d'Aix en charge du Pôle d'Activités d'Aix

• Gil Dumonteil, DEKRA et Yohann Charpenteau, ACTIVUE

• Patrick Despierres, CIC Lyonnaise de Banque et Patrick Michel, BDE 13

• Jean-Christophe Grossi, Adjoint du Quartier du centre ville

9 décembre

"18 h - 20 h"

Soirée de fin d'année à la Ferme Entreprises

Exposition de Tableaux de **Flavie le Bris**

Musique : **Musicalement Vôtre Paca**

Traiteur : **A & C Traiteur**

Prêt-à-porter Féminin : **Ska.ra.bé**

En partenariat avec la **SAPS et Ergos Intérim**

• *Flavie le Bris, Artiste Peintre, Nadine le Bris, Alain le Bris, Gilles Cantrelle et Natacha Moison*

• *Françoise Béligon, CGEO, Nathalie Valancony et Myriam Evengué, Norman Parker - Martine Bayard - Pays d'Aix Aménagement*

• *Nestor Insa, La Ferme Entreprise, Aurélie Astier, Pays d'Aix Aménagement, Kader Bénali, Résid'Artel Val de Durance, Martine Bayard et Jamal Ahram, Pays d'Aix Aménagement*

• *Musicalement Vôtre*

• *Latifa Acid, Philippe Cruveiller, Stéphanie Auffret, Pascal Dufour, Chantal Cruveiller Carole Maximin, Athmos / Ergos Interim*

• *A & C Traiteur*

• *Cyril Razetto, Jean Claude Madeleine et Bruno Demangel, SAPS*

• *Nadine le Bris, Essor Conseil, Philippe de Saintdo, Aljepa et Flavie le Bris, Artiste Peintre*

• *Christian Marquié, Si Contact et Brigitte Borrewater, Les Nouvelles Publications*

• *Hervé et Laurence Motte, Locasud, Brigitte Borrewater, Les Nouvelles Publications*

si web

Solutions informatiques pour le web

solution ERP | e-business | sur mesure

Découvrez notre gamme de logiciels en mode SAAS

La solution anti-crise du pôle d'activités www.siweb.fr

Agence conseil en création Internet créée en juin 2000 sur le pôle, SI Web conçoit des outils logiciels et réalise des solutions internet professionnelles.
Alliant la connaissance technique à la créativité graphique, notre équipe vous apporte une expertise globale à toutes étapes de votre projet.

Contactez nous au 04 42 90 16 05 ou par mail: commercial@siweb.fr

• Legend'Aire

Après 28 ans chez Accor, l'ex directeur général du Pullman Palm Beach, Domenico Basciano, a voulu relever un défi à sa mesure. Le 24 octobre dernier, il a ouvert "Legend'Aire", un parc d'attraction couvert situé rue Gustave Eiffel (entrée rue des Frères Perret).

De nombreuses activités sont disponibles (accro-branche, mini-karting électrique, piscines à boules, tubes, ponts de lianes, toboggan, terrains de sport, salles wifi, snack, etc.) ainsi que des conférences sur le thème de l'enfance et des soirées décalées pour la clientèle affaire.
www.legend-aire.fr

• CAP Clients a fêté ses 5 ans le 25 septembre dernier

Entraînant clients et partenaires dans une ronde de l'innovation inédite ! 5 ans d'activité et 5 bougies soufflées pour cette petite entreprise qui ne connaît pas la crise. Récemment installée au Pavillon Beltram à l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois. CAP Clients a toujours autant de plaisir à accompagner les entreprises innovantes dans leur phase de conquête de marchés, de rencontres clients et de négociations d'accords cadres et ce sur les marchés nationaux et internationaux.

Tél. 04 42 53 10 26
contact@capclients.fr
www.capclients.fr

• Envie de lire les derniers prix littéraires ?

Envie de lire les twi lights ?
Pas envie de stocker des livres chez vous ?

Alors, venez vous inscrire à la bibliothèque des Milles !
Située rue Roger Chaudron, vous y trouverez un grand choix de livres récents pour vous et vos enfants.

Contact: catherinehutier@hotmail.fr

• Neuf entreprises innovantes primées par la Jeune Chambre Économique du Pays d'Aix

lors du 4e concours de l'entreprise innovante en Pays d'Aix, organisé dans l'amphithéâtre de l'école de Mines de Saint-Étienne, à Gardanne, le 22 octobre dernier.
www.jcef.fr

• Eaux de Marseille

Les partenaires des "trophées de l'économie", organisés par la Provence, ont désigné cette année Loïc Fauchon, PDG de la société des Eaux de Marseille, comme "Manager de l'année" à Marseille et dans la région. Cette distinction récompense l'action que ce dernier conduit, depuis de nombreuses années, pour faire avancer la cause de l'eau et de l'assainissement pour tous à travers le monde.

Elle honore aussi les collaborateurs de la société des Eaux de Marseille, qui assurent depuis plus de 60 ans, le meilleur des services et distribuent dans des conditions de sécurité exemplaires, la meilleure eau de France aux robinets de nos citoyens.

• L'équipe Scoreman inscrit désormais son avenir au sein du réseau de cabinets indépendants RH Partners. Membre de Syntec, signataire de la Charte de la Diversité, Scoreman y a trouvé une déontologie répondant à ses valeurs et à son approche du métier de conseil en Ressources Humaines. Scoreman Consultants / RH Partners Paca. 04 42 16 75 30

• L'Association des Femmes Chefs d'Entreprises

Créée en 1945 par Yvonne-Edmond Foinant, l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises a pour objectif premier la prise de responsabilités des femmes chefs d'entreprises dans la vie économique et le renforcement de leur présence dans les instances décisionnelles au niveau local, régional et national. Le monde a évolué. Dans nos sociétés, en complémentarité, la femme et l'homme doivent participer aux décisions. Il ne s'agit pas, que l'un prenne la place de l'autre, mais que le regard de l'un considère et respecte le regard de l'autre, ainsi la roue de la vie pourra-t-elle tourner plus rond. Puisse l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises ne plus avoir de raisons d'exister, si ce but est atteint !

La Présidente Marie-Martine Leydet-Kerkhove
fce-aix13@orange.fr

L' Association des Femmes Chefs d'Entreprises d'Aix et du Pays d'Aix regroupe aujourd'hui 34 membres qui ont en charge les mandats sociaux suivants :

- 1 juge au tribunal de commerce.
- 2 juges au tribunal des prud'hommes.
- 1 représentante à la commission des impôts.
- 1 représentante à la chambre de commerce.
- 1 représentante au conseil de développement.
- Plusieurs sont adhérentes de l'UPE13, de la CGPME,

de différentes associations où elles assurent des représentations, et elles prennent part aux décisions.

• Le Talent 2009 de la reprise d'entreprise pour Ergos intérim

Olivier Lieutaud et Philippe Cruveiller, respectivement président et directeur général du groupe Ergos intérim, ont reçu le Talent 2009 de la reprise d'entreprise, décerné par le Groupement des entreprises du Pays d'Aix (Gepa). Créé en 1997 à Marseille, ce réseau méditerranéen de travail temporaire été repris en 2008 par les deux associés, via la holding Athmos, et relocalisé à Aix.

Depuis, l'effectif est passé de 18 à 25 collaborateurs et le nombre d'agences sur la région de 6 à 9, pour un chiffre d'affaires de 15 M€, en croissance de 50 %. Une des raisons de cette réussite, la politique très forte que mène l'entreprise en matière de formation des intérimaires.

www.ergosinterim.fr

• Envie de vélo ?

Les personnes désirant s'essayer au vélo sur leur "trajet boulot", peuvent faire appel à "Bus Cyclistes", un convoi de cyclistes circulant sur un itinéraire choisi avec soin, pour un maximum de sécurité et de convivialité.

Ligne 1 : départ de la gare routière d'Aix (station v'Hello) vers le Pôle d'Activités d'Aix.
Distance 8,4 km - Durée 30 minutes

Renseignement complémentaire :
www.buscyclistes.org

• Info bus

Depuis septembre dernier, 4 liaisons directes desservent le Pôle d'Activités depuis Lambesc, Vitrolles, Trets et Pertuis. Autres améliorations sur les lignes principales du pôle :

Lignes 15 et 17
Fréquence toutes les 15 mn en heures de pointe et toutes les 20 mn en heures creuses. Passage de la ligne 15 par le Pont de l'Arc à certains horaires.

La ligne 17 a été étendue jusqu'au Hauts de la Duranne avec liaison entre la Duranne et la piscine ou le centre commercial à certains horaires. Amplitude étendue à 20 h 45 au lieu de 19 h 55.

Ligne 16
Fréquence toutes les 30 mn toute la journée.
Amplitude avancée à 6 h 30 au lieu de 7 h 20.

Renseignements : Aix en Bus – Tél. 04 42 26 37 28
www.aixenbus.com
ou sur :
www.entreprises-aix.com rubrique *Nos actions/Transport*

• SI Web, agence conseil

en création Internet créée en juin 2000 par Christian Marquié, prend une nouvelle orientation. Tout en poursuivant ses activités de web agency, l'agence, qui conçoit des outils logiciels et réalise des solutions Internet professionnelles, a développé un outil de gestion d'entreprise sur Internet qui peut se lancer à travers n'importe quel navigateur. Ce nouveau logiciel entre en phase de commercialisation. L'entreprise qui a récemment augmenté son capital a par ailleurs intégré, après le départ d'Alexandre Sicard, un nouvel associé en la personne d'Hugo Boppe.

• Travaux rue Mayor de Montricher

Les travaux débuteront en mars prochain, pour une durée d'environ 6 mois.

Au programme : réhabilitation complète de la rue, avec notamment une réfection des trottoirs et de la chaussée, une amélioration de l'éclairage, ainsi qu'une intégration du réseau THD et des espaces verts.

• Appel à candidature

Si vous avez des idées de rubriques ou compléments de rubriques d'intérêt général (il est indispensable de s'engager dans le temps afin de pérenniser le thème d'édition), à soumettre au comité de rédaction, n'hésitez pas à nous contacter au : 04 42 24 40 26.

lettre ouverte

Vivre ensemble

Mesdames, Messieurs les Chefs d'Entreprises,

Je suis interpellé par les habitants de la Duranne qui se plaignent des nuisances sonores occasionnées par les systèmes d'alarme des sociétés qui se déclenchent, assez souvent et longuement les week-ends et jours fériés.

Moi-même, résidant de ce quartier, j'ai pu constater la nuisance qu'il convient de prendre au sérieux, pour la tranquillité des quelques 4 000 habitants de ce lieu de vie.

Conscient de la nécessité de se "protéger", je vous demanderais néanmoins d'être vigilants quant au bon fonctionnement de vos systèmes d'alarmes. Je souhaiterais éviter de devoir en arriver à une application stricte de la réglementation en matière de « nuisances sonores » sur la voie publique. Et notamment :

L'arrêté municipal n° 71 du 20 Janvier 2003 : "Considérant qu'il convient néanmoins de prendre les mesures pour restreindre les atteintes à la tranquillité publique en cas de déclenchement intempestif des systèmes d'alarme sonore audibles de la voie publique".

L'article 5 : "Les contrevenants s'exposent aux poursuites et peines prévues en l'espèce par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur".

Et l'article 2 de l'arrêté municipal n° 440 du 7 juillet 2003 : "Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit".

Vous connaissez la singularité du quartier de la Duranne qui est composé d'habitations et d'entreprises, et suis persuadé que vous comprendrez le sens de mon intervention qui ne vise qu'à promouvoir la cohabitation entre les deux parties. Je tiens à conserver cette harmonie, le bien être, et le développement économique qui caractérisent notre quartier.

Jean-Marc Perrin
Adjoint Spécial de la Duranne
Tél. 04.42.25.10.92
laduranne@mairie-aixenprovence.fr

L'insécurité n'est pas une fatalité

Pour une prévention efficace, installez dans votre entreprise un système de dissuasion électronique relié à une société de télésurveillance.

Quelques conseils pour protéger votre entreprise :

- installez des clôtures fixes ou électroniques ;
- protégez toutes vos issues : portes, fenêtres, velux, etc ;
- prévoyez un bon éclairage avec des lampes adaptées ;
- ne suscitez pas les convoitises ;
- formez votre personnel aux mesures de prévention ;
- soyez solidaire de vos voisins par une surveillance réciproque.

Rappel du dispositif de gardiennage sur le pôle d'activités
L'association des entreprises mandate une société de gardiennage (SAPS) pour assurer la surveillance des voies de circulation du pôle. Des rondes pointées sont effectuées par 2 véhicules de patrouille. Entre chaque ronde, les véhicules sillonnent également le pôle de manière aléatoire. Les agents de sécurité de la société SAPS sont en liaison avec leur PC de télésurveillance (Ci2t - certifié APSAD P3) et avec la Police nationale.

No comment

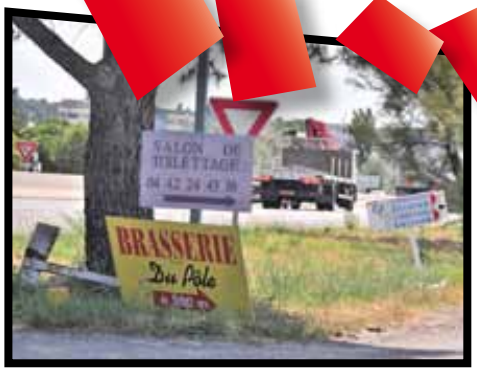

L'Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix à votre service

Covoiturage
Automobile Club d'Aix et du Pays d'Aix

Dans les Bouches-du-Rhône et le Pays d'Aix
Trajet groupé budget partagé

Faites comme les 4100 inscrits : covoiturez !
Pour le Pôle d'activités, code à rappeler lors de votre inscription :
Q3QZQY

Mise en relation gratuite
A.C.A. Covoiturage

04 42 214 214
www.autoclubaix.com

stratis (stratis.fr) • 9/06

Centre de récupération de points au permis de conduire

En 2009, plus de 2 564 points récupérés avec l'A.C.A.

Prix attractif

N'attendez plus, dès qu'il vous reste 8 points inscrivez-vous à un stage (de 2 jours)

Renseignements au : 04 42 233 373
ou sur notre site internet www.autoclubaix.com

Automobile Club d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix
7, Boulevard Jean Jaurès - Résidence Notre Dame Bât. A - 13100 Aix-en-Provence
www.autoclubaix.com - aca@autoclubaix.com

d'ac, pas d'ac.

La merveilleuse taxe carbone si écologiquement correcte ayant été retoquée (en langage conseil constitutionnel « et toc »), il est du devoir de chaque citoyen attaché aux grands équilibres, surtout budgétaires, de proposer des solutions.

Devant la peur millénaire des grands déficits, il convient de pourvoir en recettes faciles les caisses de l'État. Alors au grand loto des propositions, je propose en vrac de taxer :

- les bilans de santé, surtout ceux qui ont l'insolence de bien se porter
- les bavardages sans fin et tonitruant des SMS, MSN et autres télécommunications sans fils
- l'air du temps qui passe pour sanctionner sa légèreté
- le poids excessif de la jalousie dans les relations sociales comme dans le voisinage

A vous pour une contribution originale et même taxable de mauvaise foi.

Giovanni Marinella
marinella.giovanni@orange.fr

Coffrets repas - Cocktail - Buffet - Bar à Champagne - Dîner de Gala - Événements Sportifs

Sud saveurs Events

Traiteur et organisateur d'événements

Nous déclinons toutes les solutions de restauration dont vous avez besoin au quotidien.

Nous mettons toute notre passion culinaire au service de votre événement!
N'hésitez pas à nous consulter. Devis gratuit.

Donnez du caractère à vos réceptions !

Pour vos commandes de coffrets repas,
Nous vous proposons 12 menus variés et équilibrés.
Livraison gratuite !

Nos références:

- **Pôle en fête 2009** / Apéritif Champagne Fruits rouges
- **Salon Nautique de la Ciotat** / Cocktail 250 pers.
- **Pays d'Aix Handball** / Salon VIP 250 pers.
- **Football Club de Istres** / Salons, loges et restauration à table 250 pers.
- **Banque CIC** / Cocktail dinatoire au Palais du Pharo 800 pers.
- **Pro Beach Soccer** / Salon VIP au Palais des Sports 350 pers.
- **Handball France - Serbie** / Salon VIP au Palais des Sports 600 pers.
- **Lexus** / Lancement véhicules Château de la Pioline 300 pers.
- **Zone d'Activité des Arnavants** / Cocktail 150 pers.
- **Dirigeants Commerciaux de France** / Cocktail 150 pers. Château Ricard
- **ASPTT de Marseille** / Salon VIP 150 pers.
- **Handball Toulon St Cyr** / Salon VIP 150 pers.
- **Congrès des Dentistes** / Faculté de Pharmacie 350 pers.
- **Gendarmerie Nationale d'Aix en Provence** / Repas à table 250 pers.
- **Darty** / Inauguration magasin 200 pers.

Sans compter tous nos fidèles clients au quotidien ...

Tél.: 04.96.11.63.70 - www.sudsaveurs-events.fr - info@sudsaveurs-events.fr

PLD Auto
Un réseau multimarques au service des entreprises

Le groupe PLD Automobiles, qui fédère au total 9 marques vendues dans 22 concessions dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes de Haute Provence, vient de créer un pôle vente aux entreprises installé sur la zone commerciale de la Pioline. Cette nouvelle entité, animée par Stéphane Guzman et Régis Deschamps, place les entreprises, quelles que soient leurs tailles, au cœur de sa stratégie axée sur l'écoute et le service.

R. Deschamps et S. Guzman, un binôme dédié aux entreprises

Pour quelles raisons le groupe PLD Auto a-t-il créé un département dédié aux entreprises ?

Stéphane Guzman : La vente aux entreprises est un métier à part entière. C'est pour cela que nous avons créé un département dédié aux entreprises, afin de proposer à nos clients une offre de services harmonieuse et simplifiée. Notre force sur la région est unique, en effet les cinq marques que nous commercialisons (Volkswagen, Audi, Seat, Skoda et Volkswagen Utilitaires Légers) sont présentées sur un seul site, ce qui permet à un chef d'entreprise de réaliser un gain de temps incroyable car il n'aura plus à faire le tour des différentes concessions pour voir et essayer les modèles qui l'intéressent ! Qu'ils soient grands comptes, Pme/ Pmi ou artisans, nous accueillons les clients de la même façon. Beaucoup de concessionnaires ont perdu la notion de service. C'est pourtant primordial et cela fait toute la différence. Nos clients bénéficient désormais d'un seul et unique interlocuteur, avec un seul crédo : être accessible rapidement et faire preuve de réactivité. Les entreprises doivent bénéficier d'un discours et d'un service en adéquation avec leurs besoins. C'est pour cela que toute notre stratégie est axée sur la disponibilité, l'écoute et le conseil, pour un service optimal.

Quelles sont les formules retenues par les entreprises pour leurs flottes ?

Stéphane Guzman : Tout dépend de leurs attentes et de leur utilisation, cependant nous pouvons constater que les grands comptes et PME s'orientent plus vers la LLD, alors que les artisans et les professions libérales préfèrent la location avec option d'achat. Grâce au savoir-faire de notre spécialiste en financement, présente en permanence sur notre site, nous pouvons apporter une réponse sur mesure à chaque problématique grâce à de nombreuses formules de financement performantes.

Le comportement des chefs d'entreprise a-t-il changé avec la crise économique ?

Régis Deschamps : La conjoncture économique incite les chefs d'entreprise à faire preuve de prudence et de réflexion à la fois dans le choix des marques et dans la gestion de leur flotte. Leurs critères évoluent. Ils se tournent davantage vers des marques dont la notoriété est un gage de dynamisme, de qualité et de fiabilité pour leur entreprise. En cette période troublée pour l'industrie automobile, les marques du groupe Volkswagen tirent leur épingle du jeu, offrant une image rassurante aux entrepreneurs. Sur les 500 Audi neuves vendues en 2008 à Aix-en-Provence, environ 45 % étaient des véhicules dédiés aux entreprises.

Les entreprises tiennent-elles compte de considérations environnementales dans leurs choix de véhicules ?

Régis Deschamps : Oui. Et c'est pour cela que les marques que nous commercialisons rencontrent actuellement un véritable succès, notamment la gamme «Blue Motion» de Volkswagen et la gamme «e» chez Audi. En effet, notre offre est très large etpermet aux dirigeants de renouveler leur flotte par des véhicules moins polluants et fiscalement plus avantageux. Ainsi, grâce à nos véhicules équipés de moteurs à rejets de CO2 limités, nos clients réalisent un double bénéfice : une économie de carburant grâce à des consommations abaissées, ainsi qu'une TVS limitée. En cette période économique difficile, nos clients y sont très sensibles.

www.pldauto.fr
Flotte d'entreprise on Line

Le site Internet de PLD Auto propose désormais une nouvelle rubrique dédiée aux entreprises. En un simple clic, le chef d'entreprise a une vision globale du département des ventes aux entreprises du groupe PLD Auto avant de se rendre chez son concessionnaire.

- 9 marques sous une même enseigne : Audi, Volkswagen, Opel, Skoda, Fiat, Lancia, Alfa Roméo, Seat, Toyota.
- 22 concessions implantées à Aix-en-Provence, Gardanne, Les Milles, Marignane, Marseille et Salon-de-Provence dans les Bouches-du-Rhône, à Pertuis dans le Vaucluse et Manosque dans les Alpes de Haute- Provence.
- 8 000 voitures vendues en 2009.

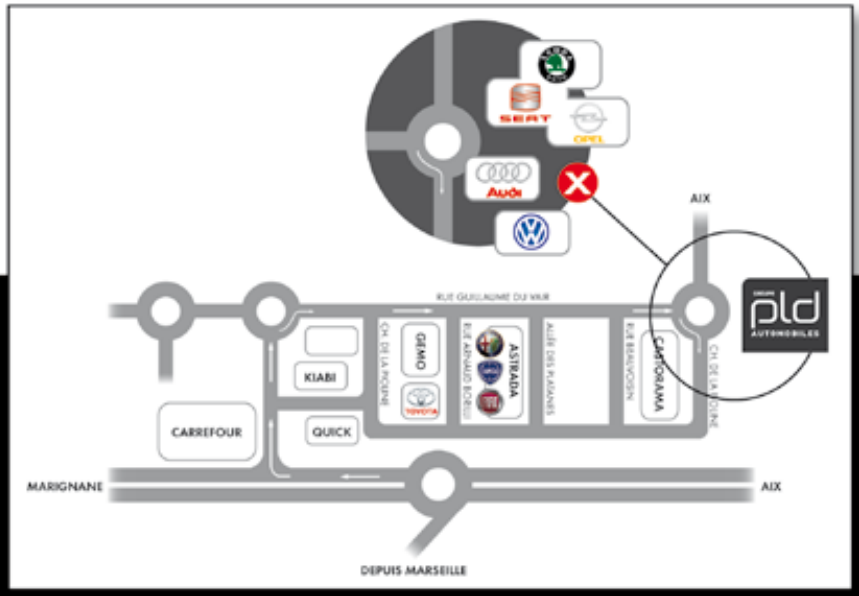

DÉPARTEMENT DES VENTES AUX ENTREPRISES

Audi · Volkswagen Das Auto. · Volkswagen Utilitaires · SEAT · TOYOTA · Skoda · Fiat · Alfa Romeo · Lancia · Opel

365, chemin de La Pioline 13290 Aix-En-Provence

Stéphane GUZMAN - 06 98 59 56 70 - stephane.guzman@pldauto.fr / Régis DESCHAMPS - 06 62 06 89 74 - regis.deschamps@pldauto.fr

SAPS votre partenaire sécurité sur le Pôle d'Aix

Étude personnalisée du plan de sécurisation de vos locaux.

Pour le compte de l'**Association des entreprises du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence**, **SAPS** assure la sécurité nocturne du Pôle par une présence permanente de véhicules d'intervention. Ces véhicules sont en liaison radio constante avec notre station de télésurveillance **CI2t** (certifié APSAD type P3).

C'est l'assurance pour nos clients d'un délai d'intervention très rapide lors d'un déclenchement d'alarme.

SAPS

0825 801 833

24 h/24

www.saps13.fr

pôles d'actu.

actualités et opinions des entreprises des Pôles d'Aix-en-Provence

Directeur de la publication
Jean-Marie Gorse.
Responsable de la rédaction
Patricia Marcellet.
Comité de rédaction
Rolland Denan, Jacques Ferran, Maurice Farine, Bernard Figuière, Bruno Jullien, Giovanni Marinella, Jean-Claude Marcellet.
Ont collaboré à ce numéro
Béatrice Somville, Martine Debette, Paul Henry Fleur, Ingrid Cappoen, Rémi de Gaulle, Sergio Fumelli, Corinne Duquenne.

Photos et illustrations ® ©
A. Tarditi, iStockPhoto, P. Fontaine, G. Bourgeade, Adobe, StockByte, Corel, Pixtal, PhotoDisc, DigitalVision, John Fox, Ingram, B. Jullien, Dora Cardoni, X.

Association des Entreprises du Pôle Activités d'Aix
Tél. 04 42 24 40 26 - Fax 04 42 39 77 66
www.entreprises-aix.com
contact@entreprises-aix.com

Chargé d'édition : Carrefour d'Entreprises - Aix
Impression : Pure Impression
Distribution gratuite
Dépôt Légal : 1er trimestre 2010 - ISSN 1161-725 X

Pôle d'Activités Aix-en-Provence

Le Mercure A - 565, rue Berthelot
13851 Aix-en-Provence Cedex 3

AIX POLE PIOLINE COMMERCIAL

Rue Guillaume du Vair - BP 60
13545 Aix-en-Provence Cedex 4

Avec le soutien de :

communauté du PAYS D'AIX
www.agglo-paysdaix.fr